

Livret

du Nouveau Militant



Section de NARBONNE

www.psnarbonne.net



motdepasse@psnarbonne.net

I°/ Les Sections

La section est la structure de base du parti

Elle est constituée d'au moins cinq adhérents, dont le secrétaire de section et le trésorier. Elle correspond traditionnellement à une aire géographique : canton, commune, quartier ou arrondissement d'une ville importante. Une section peut aussi correspondre à un lieu de travail (administration, entreprise publique ou privée). Les sections sont le lieu de débat et de rassemblement de tous les militants. Elles expriment l'opinion des militants et mettent en œuvre au niveau local la politique du parti, en concertation avec les fédérations.

Le secrétaire de section

Le premier secrétaire de section est élu à bulletins secrets et au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par la première assemblée générale des adhérents de la section suivant le congrès national. Il est l'animateur de la section dont il est le porte-parole. Il peut être secondé par un secrétaire adjoint et un secrétariat de section.

La commission administrative (ou bureau de section)

Lors du congrès, la section élit une commission administrative à la proportionnelle des motions nationales, à hauteur de leur représentation dans la section. Le même mode de scrutin est appliqué pour la désignation des délégués de la section au congrès fédéral

Composition de la Commission Administrative (CA)

30 personnes élues par la section (par motion)

	MOTION E	MOTION A	MOTION C	MOTION D
1	ALBEROLA Eric	TOUPILLIER Yves	DEBANDE Joel	2 postes vacants
2	ADRADOS Jacques		AUSSEL Pierre	1 H + 1 F
3	AMOROS Bernard		ESCARE Monique	
4	BORREILL Laurent		CHABERT André	
5	BOSSE Félix		1 poste vacant féminin	
6	BOSSE Maryse			
7	BOULBES Nicolas			
8	BREYTON Christine			
9	CALMON Sophie			
10	CEZAC Philippe			
11	MANDROU Emmanuelle			
12	MANDROU Michel			
13	MARIOT Pascale			
14	MUCRET Edmond-José			
15	OLIETE RAYNAUD Josiane			
16	PELEGRIN Christina			
17	MAZAURY Andrée			
18	ROUGET Cyril			
19	THIEBAUT José			
20	VANTHUYNE Ann-Marie			
21	VIER Sebastien			
22	ZTOUTI Youssef			

Membres avec voix consultative :

15 élus (conseillers municipaux, etc ...)

Elus	Téléphone	Courriel
BASCOU Jacques	0468902828	jacques.bascou@wanadoo.fr
FABRE Marie Hélène	0468906622	mh.raymond@libertysurf.fr
JOURDET Anne Marie	0468327301	anne-marie.jourdet@cg11.fr
LAMY Tristan	0468320726 - 0682153561	tristan.lamy@orange.fr
GANCIA Murielle	0434600004 - 0663537651	mh.raymond@libertysurf.fr
SAINTE CLUQUE Nicolas	0468414000 - 0683178300	sainte-cluque.avocat@wanadoo.fr
GLEMEE Jean-Yves	0468409194	jean-yves.glemee@wanadoo.fr
TEGGOUR Zohra		zohrateggour@gmail.com
GUIGUE Serge		s.guigue@mairie-narbonne.fr
PERERA José	0610594096	joseperera@wanadoo.fr
FABRE Jean	0468658798	jean.fabre110265@orange.fr
BOUNOUA Youssef		youssef.bounoua@wanadoo.fr
MONNIER Christiane		monnier.christiane@neuf.fr
PEYROUZEL Sabine	0685646812	sabine.peyrouzel@laposte.net
LAPEYRE Olivier	0468428167	olivier.lapeyre@neuf.fr

3 membres de droit

M.J.S.:	LAURENS Elsa
Les Amis du PS :	PUJOL Simone
Club FERROUL :	PFISTER Josian

COMPOSITION DU SECRETARIAT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Secrétaire de section : **Laurent BORREILL**
Secrétaire adjointe à la coordination : **Sophie CALMON**
Trésorière : **Christine PELLEGRIN**
Secrétaire administratif : **Sébastien VIER**



MOYENS DE FINANCEMENT

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none">• Versement à la fédération 46 Euros• EDF, Eau, Téléphone, Internet• Fonctionnement administratif (papeterie, courriers, photocopies ...)• Fêtes, réceptions	<ul style="list-style-type: none">• Cotisation adhérents• Repas, animations• Dons

ERIC ANDRIEU
Premier Secrétaire Fédéral

Pierre GABAS
Secrétaire Fédéral délégué aux élections et à la relation aux élus

André VIOIA
Premier Secrétaire Fédéral adjoint à la coordination et aux sections

Gisèle JOURDA
Trésorière Fédérale

Marie-Christine MUELAS
Secrétaire Fédérale aux droits des femmes et à l'égalité

Pôle « Formation et Vie Militante »

Emmanuelle PRINCE
Secrétaire Fédérale déléguée à l'organisation de l'Université Populaire d'Automne

Georges BONNAVENC
Secrétaire Fédéral délégué au développement du site web de la fédération

Brigitte CODINA
Secrétaire Fédérale déléguée à l'organisation de la Fête de la Rose

Jean BRUNEL
Secrétaire Fédéral délégué à la République Sociale et aux Arguments / Ripostes

Valérie DUMONTER
Secrétaire Fédérale déléguée à la formation des cadres et des élus et à la rénovation

Géraldine GAY
Secrétaire Fédérale déléguée aux dossiers de la République Sociale

Josiane OLIETE-RAYNAUD
Secrétaire Fédérale déléguée à la formation des militants et aux rendez-vous du Jeudi

Sylvain GUESDON
Délégué Fédéral aux lettres d'informations électroniques

Frédériques GLIEZES

Secrétaire Fédérale déléguée au développement de la fédération, aux campagnes d'adhésions et à la réforme des cotisations

Pôle « Plate-forme partenariale »

Philippe GREFFIER
Secrétaire Fédéral délégué aux institutions, aux associations d'élus et aux collectivités

Jean-François SAUVAGET
Secrétaire Fédéral délégué au lien avec les partis politiques et les syndicats

Zahir TERKI
Secrétaire Fédéral délégué au lien avec les associations et le mouvement social

Pôle « Etudes et prospectives »

Gérard BEDOS
Secrétaire Fédéral à l'Agriculture et à la Pêche

Henry SYLVESTRE
Secrétaire Fédéral à l'Economie et à la Fiscalité

Marc DEBLONDE
Secrétaire Fédéral aux questions sociales, sociales et de santé

Françoise MES
Secrétaire Fédérale à l'International et à l'Europe

Françoise ESTALLE
Secrétaire Fédérale à la Culture

René FERRIE
Secrétaire Fédéral à l'Education, à la formation professionnelle, à la recherche et à la laïcité

Roselyne GUEMY
Secrétaire Fédérale à la diversité et à la promotion sociale.

Alain CHAMPRIGAUD
Secrétaire Fédéral à l'Environnement, au développement durable et aux territoires.

Thérèse RIBA
Secrétaire Fédérale aux services publics.

Paul GRIFFE
Secrétaire Fédéral au logement et aux transports

Membres de droit :

Mélanie PAULI-GEYSSE,
Animatrice Fédérale du MJS.

Michel ESCANDE,
Président du groupe Socialiste au Conseil Général.

Bureau Fédéral 2008-2011

Présidé par Eric ANDRIEU, Premier Secrétaire Fédéral

Motion A

Hervé BARO

Motion C

Philippe ANDRIEU
Monique PERSEC

Motion D

Nicole CHOURREAU
Christophe FERNANDEZ

Motion E

Myriam DELL'AVANZATA
Lydie FAURE
Pierre GABAS
Hélène GIRAL
Anne-Marie JOURDET
Jean-Marie MERCADAL
Christina PELLEGRIN
Jean-Pierre PIGASSOU
Nicole PRADEL
Nicolas SAINTE-CLUQUE
René SCIAMMA
André VIOLA

Membres de droit

Michel ESCANDE, Président du groupe socialiste au Conseil Général
Mélanie PAULI-GEYSSE, Animatrice fédérale du MJS.

II°/ Les Fédérations

La fédération rassemble les sections au niveau départemental

Elle met en œuvre la politique du parti pour chaque département. Les instances de la fédération sont renouvelées à chaque congrès. Le conseil fédéral (CF) est l'instance de décision de la fédération. Il délègue certaines de ses prérogatives au bureau exécutif fédéral (BEF). Le secrétariat fédéral assure la gestion politique de la fédération, en liaison avec le secrétariat national du parti, et agit par délégation de la CF ou du BEF.

Le Conseil Fédéral (CF)

Il est composé de membres élus par le congrès fédéral à la proportionnelle des courants (leur nombre dépend de l'importance de la fédération). Le CF définit les orientations politiques de la fédération. Les secrétaires de section sont invités au conseil fédéral.

Le Bureau Exécutif Fédéral (BEF)

Le BEF est constitué de membres élus par le CF, selon l'application de la proportionnelle des courants. Le BEF est chargé de mettre en application les décisions politiques de le CF.

Le secrétariat fédéral

Le secrétariat fédéral est constitué de membres choisis par le premier secrétaire fédéral, parmi la majorité politique de la fédération. Les secrétaires fédéraux ont la charge de le seconder dans la gestion courante de la fédération et dans l'application des décisions du CF. Les secrétaires fédéraux ont la charge d'un ou plusieurs secteurs d'activité ; ils peuvent être assistés d'un ou plusieurs délégués fédéraux.

Le premier secrétaire fédéral

Il est élu au scrutin majoritaire à deux tours par les militants lors d'une deuxième session après la tenue du congrès national. Tout candidat au poste de premier secrétaire fédéral doit présenter un plan d'action fédéral. Le secrétaire fédéral est l'animateur politique de la fédération et son porte-parole. Il assure la liaison avec le secrétariat national aux fédérations. Il préside les réunions du secrétariat fédéral, du BEF ou du CF, devant lequel il rend compte de ses activités. Le premier secrétaire fédéral assiste de droit, avec voix consultative, aux réunions du conseil national. L'union régionale regroupe les fédérations d'une même région. Elle est dirigée par un comité régional du parti qui détermine la politique du parti concernant les problèmes propres à la région et veille à son application en liaison avec les élus. Le comité régional est élu par une convention régionale qui se réunit dans la quinzaine de jours suivant le congrès national.

III°/ Le National

La direction nationale du parti socialiste est désignée par le congrès national qui se tient tous les trois ans. Elle est composée du conseil national, du bureau national et le secrétariat national, choisi parmi les membres du bureau.

Le conseil national (CN)

Les membres du conseil national sont désignés par les délégués au congrès national réunis en assemblées de motion, proportionnellement aux résultats obtenus par les différentes motions. Véritable parlement du parti, le conseil national est composé de 204 membres élus par le congrès national et de 102 premiers secrétaires fédéraux. Le conseil national exécute et fait exécuter la motion d'orientation adoptée par le congrès national. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le Bureau National (BN)

Le bureau national assure l'administration et la direction du parti dans le cadre des attributions que lui délègue le conseil national. Ses membres sont désignés selon les mêmes procédures que les membres du conseil national. Sous la direction du Premier secrétaire, il se réunit tous les mardis.

Le Secrétariat National

Les membres du secrétariat national sont élus par le conseil national, parmi les membres du bureau national, sur proposition du premier secrétaire. Ils ont la charge de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil national et le bureau national. Le secrétariat national, dont les réunions ont lieu le mercredi matin, assure la gestion du parti. Chaque secrétaire national a en charge un secteur d'activité du parti et rend compte devant le conseil national de l'activité de son secteur. A l'occasion du congrès national, la direction nationale du parti rend compte de son activité dans un rapport statutaire soumis aux militants. Les secrétaires nationaux sont assistés par des délégués nationaux ayant en charge une partie du secteur de chaque secrétariat.

Les premiers secrétaires du Parti Socialiste

Alain Savary, de 1969 à 1971, -François Mitterrand, de 1971 à 1981, - Lionel Jospin, de 1981 à 1988, - Pierre Mauroy, de 1988 à 1991, - Laurent Fabius, de 1991 à 1993, - Michel Rocard, de 1993 à 1994, - Henri Emmanuelli, de 1994 à 1995, - Lionel Jospin, de 1995 à 1997, ont été respectivement Premiers secrétaire du parti socialiste. François Hollande, Premier secrétaire délégué après la nomination de Lionel Jospin comme chef du Gouvernement en juin 1997, est élu Premier secrétaire par plus de 91 % des militants le 27 novembre 1997. Il est réélu à ce poste en 2000 et 2003.

Le congrès du Parti Socialiste

Tous les trois ans, le parti socialiste se réunit en congrès afin de déterminer sa politique et de désigner ses dirigeants à tous les niveaux. Le congrès débute par une phase de débat sans vote autour de contributions générales sur la politique du parti et de contributions thématiques sur des sujets précis proposées par les membres du conseil national. Le conseil national dit "de synthèse" débat pour arriver à une seule motion. Dans le cas contraire, plusieurs motions sont soumises au vote des militants. Les courants se forment à partir des différentes motions. Les militants votent dans chaque section sur les motions présentées. Ce vote s'effectue à bulletin secret. Il permet de constituer les instances du parti à la proportionnelle, en fonction des résultats obtenus par chaque motion. La synthèse peut se faire lors du congrès, entre les délégués de plusieurs ou de toutes les motions. Il s'agit soit d'une synthèse générale, soit d'une synthèse partielle. En absence de synthèse générale, la ligne du PS est déterminée par la motion majoritaire adoptée par le congrès.

Les investitures

Ce sont les militants qui désignent les candidats du parti socialiste aux différentes élections. La section vote pour désigner la tête de liste du PS aux élections municipales et arrêter l'ordre des autres candidats socialistes. Pour les élections cantonales, c'est l'assemblée de canton (rassemblant les sections du canton) qui choisit le candidat. Pour les élections législatives, il en va de même, avec la réunion d'une assemblée de circonscription (désignation du candidat et du suppléant). Dans le cas des élections à la proportionnelle par liste départementale (régionales, sénatoriales...), la composition de la liste est proposée par le CF. La liste est soumise au vote des militants. Pour les élections européennes, la liste est proposée par le conseil.

L'élection du premier secrétaire

Article 7.12

Le Conseil national élit en son sein le bureau du Parti, qui comprend le premier secrétaire et 54 membres, et respecte l'article 1.6 des présents statuts.

Article 7.14

Le Premier secrétaire du parti est élu à bulletin secret par l'ensemble des adhérents du parti, réunis en assemblées générales de section, après le Congrès national. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise pour être déclaré élu au premier tour. Seuls peuvent se présenter au deuxième tour -organisé dans les mêmes conditions que le premier - les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages. En cas de vacance du poste de premier secrétaire, national, il est procédé à son remplacement dans les mêmes conditions.

La Convention Nationale

La convention nationale du parti est réunie deux fois l'an sur un thème de discussion fixé par le conseil national. La décision de convocation précise l'effectif des délégués et les modalités de la discussion collective. Toute convention nationale est précédée d'une convention fédérale et, si le sujet le nécessite, d'une convention régionale.

Une question est inscrite à l'ordre du jour de la convention nationale dès lors que 5 000 adhérents, répartis dans au moins 20 fédérations, avec un maximum de 500 signatures et un minimum de 25 signatures par fédération, en font la demande.

La Commission Nationale aux droits des Femmes

La Commission nationale aux droits des femmes est l'une des commissions thématique du PS, considérée comme une question de société. Elle est amenée à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux, par des interventions en direction du législateur, des médias ou du mouvement associatif avec lequel elle collabore régulièrement.

La Commission nationale aux Droits des femmes, animée par Catherine Génisson, se réunit régulièrement. Elle a ces deux dernières années travaillé tout particulièrement sur plusieurs thèmes : la parité, les violences, le droit à l'IVG, l'égalité professionnelle, le 8 mars... toujours en lien étroit avec les associations.

Cette commission promeut aussi la prise en compte croissante au sein du PS d'une problématique qui malheureusement reste encore souvent considérée comme n'étant pas une priorité.

Le Parti Socialiste, après les acquis majeurs du gouvernement Jospin en matière sociale, sociétale et économique pour les droits des Femmes, se doit de continuer à donner une impulsion forte pour faire avancer l'égalité ; c'est la mission de la commission nationale aux droits des femmes.

